

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Collège Gilbert Rastoin - Les Gorguettes à Cassis : lancement de l'opération de restructuration - extension et accessibilité PSH

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour le lancement de l'opération au collège Gilbert Rastoin - Les Gorguettes à Cassis :

- d'approuver le principe de restructuration – extension et accessibilité PSH du collège et d'engager les procédures nécessaires à la réalisation des prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre,
- de valider les principaux éléments du programme de l'opération, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 5 649 840,00 € conformément à l'annexe 2 jointe au rapport.

Conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, seront lancés :

- les consultations pour les marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances,
- le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours en fixant le nombre de concurrents admis à participer à 5.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée